

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 14 octobre 2020 à 17h30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair      André Rainville      Pierre Brien  
Normand Morin      Louise Côté via Zoom

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

**20.10.16**

**Ouverture de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 17h50, après avoir constaté le quorum.  
Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

**20.10.17**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020**

Sur proposition de monsieur André Rainville, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 est adopté.

**20.10.18**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020**

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :  
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

16. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.
17. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020.
18. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.

**19. Finance et administration**

- 19.1 Achat d'un déshumidificateur pour la caserne.
- 19.2 Vente de la rétro-caveuse John Deere 410 J.
- 19.3 Appropriation du surplus affecté.
- 19.4 Directive de changement – Parc des Générations.

**20. Adjudication de contrat**

- 20.1 Aménagement du bassin de rétention Acosta.

**21. Ressources humaines**

- 21.1 Abrogé.
- 21.2 Embauche d'un brigadier.

## 22. Questions du public

23. Levée de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.

**Adopté**

### 20.10.19

#### **Finance et administration**

#### 20.10.19.1

##### **Achat d'un déshumidificateur pour la caserne.**

ATTENDU QUE La caserne de pompiers connaît de gros problèmes d'humidité dans ses locaux, atteignant parfois 95% d'humidité;

ATTENDU QU' À long terme, un taux aussi élevé d'humidité endommage tous les équipements électroniques et occasionne également un inconfort pour ceux qui y travaillent;

ATTENDU QU' Après avoir fait analyser le problème d'humidité par la compagnie Servisys, qui a fait l'installation des unités de ventilation lors de la rénovation, cette dernière recommande d'ajouter des serpentins dans les unités existantes pour contrôler le taux d'humidité;

ATTENDU QUE M. Joël Chagnon croit qu'il serait important de remédier au problème d'humidité pour éviter d'avoir d'autres frais, à court et moyen termes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la soumission de Servisys au montant de 20 518 \$, plus taxes, soit un montant de 23 590.57 \$, taxes et installation incluses. Que ce montant soit assumé par le règlement d'emprunt 16-896, pour la caserne.

**Adopté**

#### 20.10.19.2

##### **Vente de la rétro-caveuse John Deere 410J.**

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé des soumissions pour certains équipements des travaux publics qui devaient être vendus;

ATTENDU QUE Trois personnes se sont procuré les documents d'appel d'offres mais que seul Claude Papineau a déposé une soumission.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la vente de la rétro-caveuse John Deere 410 J à M. Claude Papineau au montant de 15 000 \$ plus taxes, soit un montant total de 17 246.25 \$, taxes incluses.

**Adopté**

### 20.10.19.3

#### **Appropriation du surplus accumulé non-affecté.**

ATTENDU QUE Des travaux d'urgence ont dû être effectués à la Maison de la culture de Waterloo, lesquels n'avaient pas été budgétés en 2020;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a déposé une demande de subvention auprès de Patrimoine Canada et que cette demande est restée lettre morte;

ATTENDU QUE Les coûts des travaux de réparation de la toiture de l'aréna ont dépassé le montant de l'emprunt dédié à cet effet;

ATTENDU QUE Les coûts des travaux de réparation de la rue Allen-Est ont également dépassé le montant de l'emprunt dédié à cet effet.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la Trésorière à affecter un montant de total de 529 135.44 \$ du surplus accumulé non-affecté pour pallier aux dépenses ci-après ventilées :

- Travaux Maison de la culture : 306 059.38 \$;
- Travaux de réparation de la toiture de l'aréna : 20 307.46 \$;
- Travaux de réparation de la rue Allen-Est : 202 768.60 \$.

#### **Adopté**

### 20.10.19.4

#### **Directive de changement #2 – Parc des Générations.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 14 juillet 2020, a octroyé à Excavation Désourdy Inc. le mandat du drainage du parc des Générations pour un montant de 127 548.82 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le positionnement de l'installation d'un puisard a dû être modifié sur 12 mètres (mémo 897) ce qui a généré un coût supplémentaire de 841.96 \$;

ATTENDU QUE L'égout sanitaire a dû être reconfiguré pour respecter la pente requise (mémo 899) ce qui a apporté un coût de 1 286.95 \$;

ATTENDU QUE La quantité de bitume a dû être révisée à la hausse ce qui apporte un coût supplémentaire de 742.36 \$;

ATTENDU QUE Les quantités de mise en forme et de pavage ont été dépassées de 25 mètres carrés, un ajustement au bordereau a dû être fait tel que ci-après :

Mise en forme ajustement des quantités 25 m <sup>2</sup>	107.75 \$
ESG-10 Ajustement des quantités 25 m <sup>2</sup>	401.50 \$
ESG-14 Ajustement des quantités 25 m <sup>2</sup>	521.25 \$

ATTENDU QUE Le faussé projeté a dû être reconfiguré, à la demande du directeur des travaux publics, sur une distance de plus de 45 mètres pour permettre un meilleur écoulement des eaux ce qui a apporté un ajout au contrat de 197.12 \$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la directive de changement #2 au coût de 4 712.70 \$, taxes incluses, à être payée à Excavation Désourdy Inc.

**Adopté**

## 20.10.20

### **Adjudication de contrat**

### 20.10.20.1

#### **Aménagement du bassin de rétention Acosta.**

ATTENDU QUE Le développement domiciliaire Acosta connaît un avancement rapide;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'aménager le bassin de rétention afin de rendre conforme ce développement domiciliaire;

ATTENDU QUE Paysagement Pinnacle Landscaping a déposé une offre de service au montant de 45 121.86 \$, taxes incluses pour ces ouvrages.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Pierre Brien  
Et résolu à l'unanimité :

Le Conseil municipal accepte la soumission de Paysagement Pinnacle Landscaping au montant de 45 121.45 \$, taxes incluses, à être assumé par le surplus accumulé non-affecté.

**Adopté**

## 20.10.21

### **Ressource humaines**

### 20.10.21.2

#### **Embauche d'un brigadier.**

ATTENDU QUE Le Service de sécurité incendie, responsable de la gestion des brigadiers, n'a pas de banque de noms pour du remplacement pour le poste de brigadier;

ATTENDU QUE Conséquemment à la pandémie de COVID-19, le risque d'absence pour maladie affecterait grandement ce service;

ATTENDU QUE Nous devons assurer la sécurité des enfants en prévoyant un remplacement au poste de brigadier en cas d'absence;

ATTENDU QUE Le service de sécurité incendie est allé en appel de candidatures et qu'un seul candidat a répondu à l'appel.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Normand Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du SSI, accepte l'embauche de M. Bruno Forand comme brigadier sur appel  
**Adopté**

**20.10.22**

**Questions du public**

Le public a été invité à soumettre ses questions  
Aucune question.

**20.10.23**

**Levée de l'assemblée**

La séance extraordinaire du 14 octobre 2020 est levée à 17h58.

---

Maire

---

Greffier